

Division des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale

Avancement accéléré des professeurs certifiés Année 2024

Le recteur de l'académie d'Orléans-Tours, chancelier des universités,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les professeurs certifiés de classe normale dont les noms suivent, promouvables à l'avancement accéléré d'échelon des professeurs certifiés, établi au titre de l'année 2024, sont promus à l'échelon 9, par bonification d'ancienneté :

Nom d'usage	Prénom	Discipline
ACHAINTRE	VALENTINE	MATHEMATIQ
AGEORGES	GWENAELLE	HIST GEO
ALVES	JULIEN	MATHEMATIQ
ANSERMINO	AURORE	ESPAGNOL
ARNOULD	VICTORIA	LET MODERN
BALDWIN	KRISTIE	ANGLAIS
BARON	MAXIME	EDUC MUSIC
BETTAIEB	SANA	ANGLAIS
BILLONNET	NATHALIE	EDUC MUSIC
BOIRIE	CAROLINE	SC.ECO.SOC
BONNY	AURORE	MATHEMATIQ
BOURDON	ELSA	SC.PHY.CH
CAIJO	ANTOINE	MATHEMATIQ
CAILLOT	STEPHANIE	LET MODERN
CARTIER	MARIE	ANGLAIS
CARVALHANA	CORINNE	MATHEMATIQ
CHANELLE	EVA	SC.VIE TER
CHAPPUI	AURELIE	MATHEMATIQ
CHOISET	NATHALIE	MATHEMATIQ

Nom d'usage	Prénom	Discipline
COISY	FREDERIC	SILING.ME
COUPU	SOLENE	SC.VIE TER
COURMONT	CAROLINE	ANGLAIS
DAT	DELPHINE	ARTS PLAST
DENOYER	MATHILDE	HIST GEO
DREYFUS	VIRGINIE	DOCUMENT.
DUPRE	ALICIA	ANGLAIS
FAUCHEUX-PICARD	MARIE	LET MODERN
FAUVEL	SIMON	ANGLAIS
FERRE	ROBERT	ESPAGNOL
FLORECK	LUDWIG	HIST GEO
FOUILLOUX	PAULINE	ECO.GE.COM
GADDINI	DAMIEN	MATHEMATIQ
GADOUAIS	ANAIS	LET MODERN
GALLET	LAURENCE	ANGLAIS
GASSOT	VINCENT	MATHEMATIQ
GAUDEL	DELPHINE	BIOT.SANTE
GAUMONT	MARION	LET MODERN
GAVALDA	GAELLE	HIST GEO
GAVALDA	ROMAIN	HIST GEO
GILOT	MORGAN	MATHEMATIQ
GIRARD	EMILIE	LET MODERN
GRELIER	JULIEN	MATHEMATIQ
GUICHARD-PIRONAUD	AUDREY	LET CLASSI
GUILLEMAIN	JULIE	DOCUMENT.
HAMON	PIERRE	HIST GEO
HEC	FLORIAN	SC.PHY.CH
HERRERA	NATHALIE	LET MÖDERN
HOCHARD	CAMILLE	HIST GEO
JANICAUD-AUGER	MARINA	ANGLAIS
JANIEC	CHRISTINE	ALLEMAND
JUMELAIS	LAURE	DOCUMENT.
LADOIRE	VINCENT	HIST GEO
LAFITE	ANNE-SOPHIE	ANGLAIS
LANGLOIS	GUILLAUME	SC.PHY.CH

Nom d'usage	Prénom	Discipline
LASSEN DE SAGO	AURELIE	LET MODERN
LE COURTOIS	EMILIE	LET MODERN
LE VISAGE	GUENOLE	ANGLAIS
LEBERT	ELODIE	SC.PHY.CH
LECOCQ	THOMAS	SC.ECO.SOC
LECOUFFE	ANGELIQUE	ANGLAIS
LEFORESTIER	CHARLOTTE	ANGLAIS
LEGEAY	NAIK	EDUC MUSIC
LEGENDRE	JOHANNE	SC.ECO.SOC
LEMAIRE	MELANIE	MATHEMATIQ
LEVIEUGE	MELANIE	LET MODERN
LIEBERT	EMILIE	MATHEMATIQ
MAILLET	DAVID	ANGLAIS
MARCHAIS	FLORIE	SC.VIE TER
MARTIN	ELODIE	ANGLAIS
MASSE	MAGALI	MATHEMATIQ
MAURICE	YOHANN	SC.VIE TER
MAURICE	MARION	SC.VIE TER
MAYEUX	JEREMY	HIST GEO
MAYEUX	JULIE	HIST GEO
MITEUL	EMMANUELLE	MATHEMATIQ
MOREAUX	CLOTILDE	HIST GEO
NEGRE	MATHILDE	LET MODERN
PELLETIER	BERTRAND	\$C.PHY.CH
PEREIRA-NUNES	ELISE	ANGLAIS
PFEIFFER	JOANNA	SC.PHY.CH
PIERRU	VANESSA	SC.PHY.CH
POUTHE	CELINE	MATHEMATIQ
PRAT	CLEMENT	HIST GEO
RAUX	BENOIT	LET MODERN
REGENT	DAVY	MATHEMATIQ
RIBEAUDEAU	MICKAEL	MATHEMATIQ
ROCHE-ROY	EMILIE	SC.PHY.CH
SEGUI	CHRISTELLE	ARTS PLAST
SINSON	DAPHNE	MATHEMATIQ

Nom d'usage	Prénom	Discipline
SMITH	ADAM	ANGLAIS
THOMSON	CELINE	ANGLAIS
TORRES TREVINO	IRIA	ESPAGNOL
TREMILLON	JULIE	BIOT.CHIM
VALLERAND	MATHIEU	ARTS PLAST
WILHELM	OLIVIER	ANGLAIS

Article 2 : La promotion d'échelon de chacun des intéressés fait l'objet d'un arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'académie d'Orléans-Tours (PIA) https://pia.ac-orleans-tours.fr/protege/ma_carriere_ma_vie_professionnelle/carriere_ens/promotions/ et est affiché pendant une durée de deux mois à compter de la date de signature dans les locaux du rectorat, 21 rue Saint Etienne à Orléans.

Fait à Orléans, le 29 février 2024

Pour le recteur et par délégation, le secrétaire général de l'académie

Stéphane LE RAY

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former

- Si vous estimez devuir contester cette décision, vous pouvez former :
 soit un recours gracieux ou hiérarchique,
 soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.
 Si vous avez d'abord excreé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.
 ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mais dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

 Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

 La mois nour les avents demurant à l'étrapace.

 * 4 mois nour les avents demurant à l'étrapace.